

Test provincial

Français art langagiers – immersion
12^e année (40S)

Compréhension

La prison : une punition juste?



Données de catalogage avant publication – Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

Test provincial, Français arts langagiers – immersion, 12^e année (40S)
[ressource électronique]. Clé de correction : Compréhension – Juin 2024

ISBN : 978-0-7711-7228-1

1. Français (Langue) – Examens.
 2. Tests et mesures en éducation – Manitoba.
 3. Français (Langue) – Français écrit – Test d'aptitude – Manitoba.
- I. Manitoba. Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba.
448.0076

Tous droits réservés © 2024, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba.

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Le site Web mentionné dans le présent document pourrait faire l'objet de changement sans préavis.

Les opinions et les idées exprimées dans le présent cahier peuvent représenter le point de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du gouvernement du Manitoba. Les ouvrages ont été choisis dans le but d'exposer les élèves à une variété de perspectives relatives au thème du test.

Dans le présent document, le genre masculin appliqué aux personnes est employé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

Introduction.....	1
Modalités de correction	1
Compilation des notes.....	1
Préparation à la correction.....	1
Cas particuliers relevés durant la correction	2
Résultats d'apprentissage	3
Critères d'évaluation pour les tâches de compréhension	6
Tâches et réponses	7

Introduction

Le *Test provincial, Français arts langagiers-immersion (40S), 12^e année* évalue les compétences des élèves dans trois domaines :

- La compréhension orale,
- La compréhension écrite,
- La production écrite.

Le présent document traite de la compréhension. Il présente les modalités de correction dont la personne correctrice doit tenir compte afin de faire une évaluation juste et équitable des réponses des élèves.

Dans ce document vous trouverez :

- les modalités de correction,
- les résultats d'apprentissage faisant l'objet de l'évaluation,
- les critères d'évaluation pour les tâches de compréhension,
- les tâches de compréhension et les réponses possibles.

Modalités de correction

L'application des modalités de correction repose sur une bonne connaissance des résultats d'apprentissage, du document audiovisuel, des tâches, des directives, des exemples de réponses possibles ainsi que des modèles de réponses d'élèves.

Compilation des notes

Les deux domaines de la compréhension compte chacun pour 50 % de la note du test. La note que l'élève obtiendra pour l'ensemble de ces deux domaines doit être transposée sur 50 points au moyen du tableau à la fin de la *Clé de correction : Compréhension écrite*.

Préparation à la correction

- Bien connaître le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et les indicateurs de performance présentés dans le présent document.
- Bien connaître les critères d'évaluation pour les tâches de Compréhension.
- Visionner le document audiovisuel relié à cette partie du test.
- Étudier le présent document afin de bien comprendre les tâches de compréhension, les directives et les réponses possibles.
- Tenir compte du fait que l'évaluation de la compréhension vise surtout le contenu et l'organisation de la réponse de l'élève.

Cas particuliers relevés durant la correction

- **Sources non indiquées** – Lorsque l'élève n'indique pas une ou plusieurs de ses sources, la personne correctrice doit indiquer dans le cahier d'où provient le passage emprunté et attribuer une note uniquement pour la partie du travail qui appartient à l'élève.
- **Pas de réponse** – Dans le cas d'un élève qui n'a pas fourni de réponse, il faut accorder la note zéro.
- **Réponse illisible** – Lorsque l'écriture est indéchiffrable, il faut accorder la note zéro.

Les divisions scolaires ont désigné une personne coordonnatrice responsable de gérer la correction locale. Toute irrégularité (plagiat ou tricherie) doit être portée à l'attention de la personne coordonnatrice.

Si la personne correctrice éprouve de la difficulté à évaluer une réponse, elle doit consulter la personne coordonnatrice.

Dans le cas d'une demande de révision de note, la personne correctrice doit consulter la personne coordonnatrice qui se chargera de coordonner les séances de révision de note.

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage faisant l'objet de l'évaluation en compréhension sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau reprend l'information présentée dans le *cadre curriculaire arts langagiers – immersion, 9^e à la 12^e année*. Le document audiovisuel choisi ainsi que les tâches de compréhension, correspondent au résultat d'apprentissage général et au résultat d'apprentissage spécifique de la 12^e année retenus pour le test.

Dans la marge de droite de la clé de correction, en plus de la pondération accordée à chaque tâche, vous trouverez un code qui précise le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et l'indicateur de performance visés. La lecture des codes se fait à l'aide du tableau suivant.¹

11 ^e et 12 ^e années (AUTONOME)	
Penser et se construire L'invention de soi se fait en interrogeant son propre langage pour le contrôler, l'ajuster et l'inventer à nouveau.	
ÉCOUTER – VISIONNER – LIRE	PARLER – REPRÉSENTER – ÉCRIRE
L'ÉLÈVE DÉGAGE ET NÉGOCIE LE SENS DES IDÉES ET DE L'INFORMATION.	L'ÉLÈVE S'EXPRIME SELON SON INTENTION, LE CONTEXTE ET LE DESTINATAIRE.
<p>L'élève cerne les éléments langagiers, les genres, les structures et les procédés dans les textes*.</p> <p><input type="checkbox"/> AEV1, ALV1 Dégager des éléments constitutifs selon le genre de texte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éléments de la forme du genre; - les éléments qui créent des effets de vraisemblance, de suspense, d'exagération ou de rebondissement; - les éléments d'un film ou d'une pièce de théâtre tels que l'intrigue, le cadre, le décor, les costumes, le dialogue, les personnages, les procédés cinématographiques et les thèmes; - les éléments des documents médiatiques, analytiques, argumentatifs et de propagande tels que l'exposé d'une problématique, la présentation de ses composantes et l'ordre de ses composantes. 	<p>L'élève s'exprime avec aisance et précision. <i>(les habiletés fondatrices, les éléments langagiers – grammaire, vocabulaire, etc. – les genres, les structures, les procédés)</i></p> <p><input type="checkbox"/> AP1 Respecter les conventions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rythme, l'accent tonique, l'intonation; - la prononciation, l'articulation; - le débit; - le volume selon la situation de communication. <p><input type="checkbox"/> ARÉ1 Respecter les conventions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structure appropriée du texte; - la ponctuation et la majuscule. <p><input type="checkbox"/> AP2, ARÉ2 Respecter les règles de la langue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'orthographe grammaticale : l'accord en genre et en nombre, la conjugaison; - la sémantique : le choix de termes, les interférences langagières; - la syntaxe : l'ordre des mots dans la phrase; - l'emploi correct des pronoms possessifs et démonstratifs; - l'orthographe d'usage (Écrire); - l'élision, la liaison (Parler). <p><input type="checkbox"/> AP3, ARÉ3 Prévoir des procédés selon les conventions de communication orale et écrite et selon le message et le genre de texte (narratif, dialogal, poétique, descriptif, analytique, argumentatif, multimodal) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des procédés qui appuient la communication orale : le champ lexical, le registre de langue, l'organisation des idées, les règles de la conversation, le langage non verbal, les éléments de la prosodie; - des procédés qui appuient la communication écrite : les procédés d'énonciation, lexicaux, syntaxiques et grammaticaux, stylistiques, sonores, graphiques, cinématographiques, de tonalité.

* Toutes présentations et représentations orales et écrites

1. MANITOBA, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, « Les apprentissages : l'explication de la lecture du tableau », Programme d'études : cadre curriculaire, Français arts langagiers – immersion, 11^e et 12^e années (Automne), <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/fl2/cadre_9-12/index.html> (Consulté 19 avril 2023).

L'élève dégage le sens des propos et des textes*.

(les messages explicites et implicites, les compétences translinguistiques et culturelles)

- AÉV2, ALV2** Comprendre des textes imaginaires et en délibérer :
 - reconnaître le sens des mots et la valeur qu'ils donnent au texte;
 - analyser le thème, le message et les valeurs véhiculées;
 - analyser les relations entre diverses composantes telles que les images, les thèmes, les personnages, les valeurs, le cadre, le temps de narration et le point de vue de narration;
 - analyser les caractéristiques physiques et psychologiques des personnages et les rapports qu'ils entretiennent;
 - analyser l'adaptation, au cinéma ou en bande dessinée, d'une œuvre littéraire;
 - analyser l'utilisation de la langue, y compris les figures de style, et des référents culturels pour évaluer l'effet créé.
- AÉV3, ALV3** Comprendre des textes courants et en délibérer :
 - reconnaître le sens des mots et la valeur qu'ils donnent au texte;
 - analyser le thème, le message et les valeurs véhiculées;
 - distinguer les faits, les opinions, les hypothèses pour en évaluer l'objectivité et la subjectivité;
 - analyser les enjeux éthiques et sociaux pour comparer, au niveau du contenu et de la forme, les façons de traiter une même problématique;
 - analyser l'utilisation de la langue, y compris les figures de style, et des référents culturels pour communiquer un message.
- AÉV4, ALV4** Dégager l'intention de l'auteur :
 - distinguer les procédés par lesquels l'auteur crée des effets dans le but d'exprimer son point de vue, de véhiculer son message ou de transmettre sa vision du monde;
 - analyser les techniques cinématographiques ou sonores utilisées pour mettre en relief les effets désirés et les valeurs véhiculées;
 - analyser l'impact des effets créés (le pouvoir lié à l'utilisation de la langue et aux éléments visuels et sonores).

L'élève se prononce de façon cohérente et respectueuse par rapport au fond en manipulant la forme.

(le choix d'une voix et la gestion de la voix des autres, le développement des idées, les compétences translinguistiques et culturelles)

- AP4, ARÉ4** Établir sa voix en tenant compte de son intention de communication, du contexte, du destinataire et des enjeux sociaux et éthiques.
- AP5, ARÉ5** Respecter les éléments de la cohérence : l'organisation et la progression des idées, les procédés lexicaux et les temps et modes verbaux.
- AP6, ARÉ6** Formuler une synthèse des idées et de l'information.
- AP7, ARÉ7** Créer une variété de textes* pour exprimer son imaginaire et sa vision du monde :
 - intégrer des procédés qui créent des effets;
 - mettre en œuvre la structure des schémas narratifs;
 - faire évoluer les personnages en tenant compte de leur rôle et importance, leurs actions et réactions, leur caractérisation et leur psychologie;
 - mettre en œuvre divers points de vue du narrateur (omniscient, témoin, participant);
 - intégrer des éléments de temps et de lieu;
 - évoquer des émotions, des sentiments et des réactions qui dévoilent sa vision du monde;
 - jouer avec la langue (y compris l'intégration des expressions idiomatiques et figées) pour créer des effets : s'amuser, se divertir, dramatiser, improviser, inciter.
- AP8, ARÉ8** Créer une variété de textes* reliés aux thèmes complexes portant sur des enjeux sociaux ou éthiques ou des questions essentielles pour s'exprimer, informer, décrire, expliquer, analyser ou convaincre :
 - formuler un point de vue qui tient compte de diverses prises de position;
 - élaborer des idées pour développer une argumentation ou une analyse;
 - intégrer des procédés qui étayent ses arguments ou son analyse;
 - jouer avec la langue (y compris l'intégration des expressions idiomatiques et figées) pour créer des effets : s'amuser, se divertir, dramatiser, improviser, inciter;
 - s'appuyer sur des preuves pertinentes et crédibles.

* Toutes présentations et représentations orales et écrites

<p>L'élève examine son point de vue, ses valeurs et ses sentiments par rapport aux messages des autres.</p> <p><input type="checkbox"/> AÉV5, ALV5 Analyser la portée du message et de ses éléments par rapport à soi-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner les émotions, les sentiments ou les réactions évoqués en soi ou l'impact des valeurs véhiculées par les textes exploités. 	<p>L'élève exprime son point de vue, ses valeurs, ses sentiments et sa vision du monde.</p> <p><input type="checkbox"/> AP9, ARÉ9 Communiquer et justifier son point de vue, ses sentiments, ses émotions et ses aspirations en intégrant un champ lexical précis.</p>
<p>L'élève soutient le bien-fondé de ce qui est dit pour faire évoluer ses pensées.</p> <p><input type="checkbox"/> AÉV6, ALV6 Soutenir le bien-fondé des textes imaginaires et courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poser des questions critiques, pertinentes et nuancées sur des sujets controversés, complexes ou abstraits; - justifier son interprétation à l'égard des sujets controversés, complexes ou abstraits; - développer son argumentation ou son analyse basée sur des preuves. 	<p>L'élève se situe par rapport à la rétroaction des autres pour faire évoluer ses pensées.</p> <p><input type="checkbox"/> AP10, ARÉ10 Enrichir son message en tenant compte des délibérations (des idées, des réactions et des rétroactions) entretenues avec ses pairs, son enseignant ou son public.</p> <p><input type="checkbox"/> AP11, ARÉ11 S'assurer de la pertinence et de la qualité de ses idées et de l'information intégrée dans ses textes* en fonction de son intention de communication et du sujet à traiter.</p>

* Toutes présentations et représentations orales et écrites

Critères d'évaluation pour les tâches de Compréhension

	5	4	3	2	1	0
Apprentissages Lire, Visionner, Écrire La compréhension : 1 - Respect de l'intention de communication 2 - Élaboration de la compréhension 3 - Inclusion d'informations et de références qui appuient et font progresser les idées	Le texte respecte précisément l'intention de communication. L'explication est réfléchie et exprime en profondeur des idées importantes. Les informations et les références soutiennent et renforcent adroitement la progression des idées.	Le texte respecte adéquatement l'intention de communication. L'explication est claire et contient des idées essentielles. Les informations et les références sont bien choisies et assurent une progression appropriée des idées.	Le texte respecte généralement l'intention de communication. L'explication est adéquate et contient des idées générales. Les informations et les références sont adéquates et permettent une certaine progression des idées.	Le texte respecte partiellement l'intention de communication. L'explication est limitée et contient des idées superficielles. Les informations et les références sont peu nombreuses, insuffisantes, ou nuisent à la progression des idées.	Le texte respecte à peine l'intention de communication. La réponse est vague. Les informations et les références sont imprécises, voire erronées.	Non-respect de la tâche OU Manque évident de compréhension de la tâche.
	3					
La cohérence : 1 - Organisation des idées et construction de paragraphes (organisateur textuels) 2 - Emploi des procédés lexicaux ¹ 3 - Harmonisation des temps verbaux	Le texte est bien organisé : les idées sont exprimées de façon claire et bien enchainée. Les procédés employés sont précis. L'harmonisation des temps verbaux est précise.	Le texte est organisé de façon adéquate : les idées sont exprimées de façon progressive. Les procédés employés sont appropriés. L'harmonisation des temps verbaux est appropriée.	Le texte est peu organisé : les idées sont exprimées de façon simpliste. Les procédés employés sont limités. L'harmonisation des temps verbaux est limitée.	Le texte manque d'organisation : les idées sont exprimées de façon inachevée. Les procédés employés sont rudimentaires. L'harmonisation des temps verbaux est rudimentaire.		
	2					
Les règles de la langue : 1 - Construction des phrases (syntaxe, ponctuation) 2 - Sémantique (choix de mots) 3 - Orthographe d'usage	La qualité de la langue est bonne et permet une expression efficace.	La qualité de la langue est adéquate malgré de nombreuses impropriétés.	La qualité de la langue est très limitée, voire incompréhensible.			
	1					
	0					

1. Procédés lexicaux : le champ lexical, la dénotation, la connotation, le vocabulaire mélioratif, le vocabulaire péjoratif, le registre de langue

Tâches et réponses

Les réponses fournies dans le présent document sont des pistes pour guider la correction. Quoique plusieurs exemples soient offerts, il est impossible de prévoir toutes les réponses acceptables. Ainsi, la personne correctrice est parfois appelée à porter un jugement professionnel sur la qualité de la réponse de l'élève.

Tâches analytiques

Stimulus visuel : Image d'oiseaux

(page 16 du *Cahier de préparation*)

1. Comment le message de l'image est-il reflété dans les documents du test?

Expliquez votre réponse en vous référant au document audiovisuel et à au moins un autre document du test.

ALV2
AÉV3
AÉV4
ALV4
AP5
AP8

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES :

Le message de cette image est que la prison et des programmes offerts à travers le système judiciaire peuvent offrir aux détenus des moyens de se réhabiliter pour se construire en tant que personnes respectueuses, éduquées et responsables afin d'avoir un nouveau départ lors de leur réinsertion en société. Ce message est reflété dans plusieurs documents du test.

10 points

- Le document audiovisuel, « Réinsertion : des prisons pas comme les autres », reflète très bien le message de l'image. On encourage certains détenus à se construire à travers trois différents programmes : le module de respect, le programme d'éducation et le programme de sport. Ces programmes outillent les détenus pour que leur réinsertion en société soit réussie sur tous les plans.
 - o À la maison barrée de Mont-de-Marsan, « chaque détenu est libre de ses mouvements et a la clé de sa cellule » (narratrice).
 - o « Au module respect, plus de liberté mais en échange beaucoup plus d'obligations » (narratrice).
 - o « ...le travail pour Alexis se passe à la buanderie de la prison. Cinq jours par semaine, il s'occupe du linge de ses codétenus. L'occasion de gagner 200 € par mois, mais surtout de garder un rythme de vie » (narratrice).
 - o « Victor, lui a fait des aller et retour en liberté et détention et au total, près de 20 ans passés derrière des barreaux. Mais depuis son intégration au programme respect, il sent qu'un nouveau départ est possible » (narratrice).
 - o « Abdel, [un détenu de] 27 ans, ne rate aucun cours. L'école pour lui n'est qu'un vague souvenir, mais cette année, il prépare un brevet des collèges » (narratrice).
 - o « Maintenant je sais que ... ça nous aide énormément ... étudier le français, l'orthographe surtout » (Abdel).
 - o « En détention, on est des animaux et à l'école on est des êtres humains » (Abdel).

(suite à la page 8)

- o « Il s'est passé des choses pour qu'ils soient là, mais ça ne nous regarde pas. Ce qui nous regarde c'est qu'ils avancent dans la vie, qu'ils se construisent, qu'ils deviennent citoyens vraiment à part entière et qu'ils ressortent meilleurs » (Sylvie Paré).
- o « À la prison de Nanterre, sur 1 000 détenus, 140 suivent des programmes de l'éducation nationale, et chaque année, plusieurs d'entre eux obtiennent des diplômes » (narratrice).
- o « Faire du sport en prison permet [...] de lutter contre la désocialisation. Ça permet également de travailler sur le vivre ensemble, de travailler sur [...] [le] respect des règles » (Benjamin Chanseau).
- o « Dans un processus de réinsertion, les personnes seront également soumises en tant que citoyens aux règles de la société » (Benjamin Chanseau).
- o « Et enfin, [faire du sport], ça permet également de travailler sur la notion de la responsabilisation. Puisque les personnes ne sont plus spectatrices de ce qui se passe, mais occupe une position d'acteur, qui dans un processus de réinsertion est extrêmement précieux » (Benjamin Chanseau).
- L'article « L'école de la deuxième chance » reflète également le message de l'image. Grâce à l'occasion de reprendre des cours d'école et avec l'appui de leurs enseignants, Yves Lalancette et Gaston Bourdages se sont valorisés en tant que personne et ne s'identifient pas à un numéro. Ils ont eu un nouveau départ dans leur vie après avoir passé des années en prison. Ils sont devenus des citoyens responsables qui contribuent à la société.

L'expérience d'Yves Lalancette :

- o « [Yves Lalancette] s'est retrouvé à l'ombre pour quatre ans. Sans trop savoir ni pourquoi ni comment, il s'est retrouvé assis dans une classe » (§ 5).
- o « J'ai été classé de 6^e année [...]. Heureusement, le prof a réussi à me rassurer en me disant que trois quarts des gars commençaient en 6^e année [...] En voyant que je n'étais pas tout seul, je me suis senti un peu moins épais... » (§ 5).
- o « Aussitôt que je mettais les pieds dans le bâtiment de l'école, je devenais une personne et non plus un numéro » (§ 6).
- o « Le déclic s'est fait en première secondaire. Il était sur le point de décrocher encore quand son prof lui a lancé une phrase qui a changé sa vie. [...] Lalancette, faites-vous pas avoir par le système, jouez-lui un tour » (§ 7).
- o « Ça a tout changé pour moi. Ça m'a réveillé. Il me disait [...] que je pouvais bien passer ma vie en dedans [...] Qu'il n'y avait que moi qui me faisais du mal à moi-même » (§ 8).
- o « Il a décidé de se reprendre en main et de terminer son secondaire » (§ 11).
- o « Cela fait plus de 20 ans qu'il mène une vie rangée [...] Il est retourné à l'école terminer les quelques cours de cinquième secondaire qui lui manquaient; il a fait un DEP, a trouvé un bon emploi et a fondé une famille » (§ 11).
- o « Je peux dire aujourd'hui, avec le recul, que c'est l'école derrière les murs qui m'a sauvé de l'enfer de la drogue et de tout le reste. Si ces profs n'avaient pas cru en moi, je serais sans doute un itinérant ou un junkie aujourd'hui » (§ 12).

L'expérience de Gaston Bourdages :

- o « [Gaston Bourdages] a abandonné l'école à 16 ans. [...] Il était déjà dans la quarantaine avancée quand il s'est retrouvé en prison ... » (§ 13).
 - o C'est en prison qu'il [...] s'est remis en forme et s'est inscrit à des cours de sciences humaines » (§ 15).
 - o « Un univers extraordinaire venait de s'ouvrir à moi. Le premier jour, de façon inconsciente, j'ai eu le sentiment que je reprenais contact avec la société » (§ 15).
 - o « L'école a contribué à mon humanisation » (§ 15).
 - o « [L]'école lui a permis de faire un examen de conscience, de revenir sur son passé et de l'aider à comprendre les raisons qui l'avaient mené derrière les barreaux » (§ 16).
 - o « L'école m'a permis de m'élever à un niveau auquel je n'aurais jamais eu accès autrement. Ça a été l'instrument de départ de ma conscientisation » (§ 16).
 - o « À sa sortie de prison, [...] il a bien essayé les cours du soir, mais ça n'a pas fait long feu. Dans une démarche thérapeutique, il a écrit un premier livre » (§ 17).
 - o « Puis, un beau jour, un membre de son entourage, professeur à l'université, lui a présenté un collègue en psychosociologie et tous deux ont réussi à le convaincre de prendre contact avec la directrice de département » (§ 18).
 - o « Ça a été le début d'une longue aventure qui l'a mené jusqu'à la maîtrise » (§ 19).
 - o « À 74 ans, il a presque terminé de payer son prêt d'étudiant. Il est heureux. Et s'il témoigne aujourd'hui de son expérience, c'est pour rendre hommage aux profs qui l'ont motivé et inspiré alors qu'il résidait au pénitencier de Cowansville » (§ 20).
 - o « L'école, ça a été le premier pas que j'ai pu faire pour m'en sortir » (§ 21).
- Le message de l'image est aussi représenté dans les articles « Miser davantage sur la justice réparatrice ». Ce texte met en valeur l'image en présentant un point de vue convaincant de comment les délinquants peuvent réellement se réhabiliter à travers le programme de justice réparatrice, ce qui leur donnerait le sens du respect, qui développe la responsabilité et qui fournit un nouveau départ pour eux dans la vie. En effet, ce programme aide à reconstruire les personnes.
 - o « La justice réparatrice met davantage l'accent sur la réhabilitation des délinquants et sur la réconciliation avec les victimes... » (§ 3).
 - o « Le but est de réparer le tort causé, [...] d'obliger les délinquants à assumer la responsabilité de leurs actes et de prévenir les récidives » [...] (§ 3).
 - o « Il s'agit d'un processus volontaire tant pour la victime que pour le délinquant [...] [qui] doit reconnaître ou accepter la responsabilité de ses actes pour avoir accès au programme » (§ 4).
 - o « ... [L]a justice réparatrice est plus conforme aux modèles de justice autochtone traditionnels, qui mettent l'accent sur la guérison des causes fondamentales et sur le rétablissement de l'harmonie, permettant aussi au délinquant d'apprendre de ses erreurs et de faire amende honorable pour son comportement » (§ 9).
 - o « [Ryan Beardy] avait été incarcéré à maintes reprises au cours des deux dernières décennies, et avait passé plusieurs années en prison [...] Il affirme que la justice réparatrice lui a permis de reprendre sa vie en main » (§ 11).

(suite à la page 10)

- o « “ Les pratiques de justice réparatrice ont changé ma vie », affirme-t-il. « Je ne voulais plus continuer de retourner en prison et je ne voulais plus faire des victimes. Je voulais changer ” » (§ 13).
- o « “ Imaginez à quoi ressemblerait une société avec plus d’individus habilités et rétablis, qui redonnent aux autres comme je le fais et qui changent comme je l’ai fait ”... » (§ 15).
- o « Il est aussi grand temps [...] de ramener un peu d’humanité dans notre système de justice pénale » (§ 21).
- L’encadré « Ce processus permet de rendre le dernier mot aux victimes », qui complète le texte « Je me suis réparée en rencontrant les criminels », met également en valeur l’image. Dans ce texte, l’auteur explique qu’à travers la justice restaurative, les délinquants peuvent se reconstruire en écoutant l’impact que leurs actes violents ont eu sur les victimes. Cela fournit pour eux une occasion de responsabilisation et de guérison – ce qui contribuera à un nouveau départ pour eux.
 - o « Il se trouve que, en plus de réparer la victime, ce processus a des bénéfices secondaires non négligeables : souvent, il répare aussi l’auteur, qui peut sortir de sa propre posture de victime pour assumer pleinement ses actes et leurs conséquences, donc avancer vers un autre destin potentiellement sans récidive » (§ 12).
 - o « Permettre à la victime de dire à quel point elle hait ce qui lui est arrivé et celui ou celle par qui c’est arrivé, et lui redonner le dernier mot, c’est lui offrir l’occasion de récupérer son « honneur » » (§ 12).
 - o « On rétablit un équilibre et on rend sa place à la loi. Si ce n’est pas le but initial, c’est un bienfait évident pour la société de bénéficier de cette double réparation... » (§ 12).

Stimulus audiovisuel : « *Réinsertion des prisons pas comme les autres* »

2. Le document audiovisuel propose des solutions de réhabilitation à travers des programmes de réinsertion dans la société pour certains détenus.

Expliquez comment le détenu, le système carcéral et la société bénéficient de ces programmes en vous référant au document audiovisuel et à au moins un autre document du test.

ALV2
ALV3
AÉV3
ALV4
AÉV4
AP5
AP8

10 points

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES :

Les trois programmes incarcéraux explorés dans le reportage, *Réinsertion : des prisons pas comme des autres*, appuient le fait que les détenus peuvent à la fois compléter leur peine en s'améliorant grâce au système pénitencier, en se responsabilisant de leurs actes contre la société et en visant une intégration complète à la société.

- a) **Premier programme – le respect** : Un environnement respectueux est important pour établir le bien-être de tout le monde peu importe son statut « social ». Et alors, il va sans dire que le respect aide les détenus à se rétablir face aux attentes de la société dans laquelle ils se retrouveront éventuellement, et aussi les victimes qui doivent se remettre d'un acte criminel à leur regard.

Dans le reportage *Réinsertion : des prisons pas comme des autres*, Achren Verdian et la narratrice nous dévoilent l'impact que peut avoir le respect dans une prison.

- Achren Verdian : « Direction maintenant le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan dans les Landes où un nouveau mode de détention a été expérimenté et il porte déjà ses fruits. Dans cette prison, les détenus ont la clé de leur cellule et sont responsabilisés à travers des activités, un immense soulagement à la fois pour les prisonniers et pour les surveillants »
- Narratrice : « Au module respect, plus de liberté mais en échange beaucoup plus d'obligations. Levé 7 h du matin, lit au carré, cellule impeccable. Beaucoup plus de fouilles et chaque détenu doit effectuer 25 heures d'activités par semaine. »
- Narratrice : « Victor, lui, a fait des aller et retour entre liberté et détention et au total, près de 20 ans passés derrière les barreaux. Mais depuis son intégration au programme respect, il sent un nouveau départ est possible. »

Ceci est renforcé par certains textes aussi :

- Selon l'article, « Miser davantage sur la justice réparatrice », la justice réparatrice « met davantage l'accent sur la réhabilitation des délinquants et sur la réconciliation avec les victimes que sur les sanctions » (§ 3). Le but même de cette justice est de « réparer le tort causé, de favoriser la guérison des victimes, d'obliger les délinquants à assumer la responsabilité de leurs actes et de prévenir les récidives » (« Miser davantage sur la justice réparatrice », § 3).

- Dans l'article, « Miser davantage sur la justice réparatrice », M. Beardy affirme que la justice réparatrice ... une justice qui naît du respect ... a changé sa vie et on apprend que cette justice a aussi un effet positif pour les victimes.
 - o M. Beardy : « Il affirme que la justice réparatrice lui a permis de reprendre sa vie en main » (§ 12).
 - o « Les pratiques de justice réparatrice ont changé ma vie » (§ 15), affirme-t-il. « Je ne voulais pas continuer de retourner en prison et ne voulais plus faire des victimes. Je voulais changer » (§ 13).
 - o « Imaginez à quoi ressemblerait une société avec plus d'individus habilités et rétablis, qui redonnent aux autres comme je le fais et qui changent comme je l'ai fait » (§ 15), ajoute M. Beardy.
 - o « Le forum a aussi appris que les victimes peuvent exprimer leurs souffrances directement aux délinquants (souvent par vidéo). Elles se sentent ainsi écoutées et sont plus aptes à surmonter leurs peurs et à reprendre le contrôle de leurs vies » (§ 16).
- Dans l'article, « Je me suis réparée en rencontrant des criminels », on apprend certains bénéfices de la justice restaurative, appuyant l'idée que le respect mène à la compréhension, ce qui pourrait mener à une intégration saine à la société : « Les bénéfices : d'après les études de l'Institut français pour la justice restaurative, ces rencontres favorisent la compréhension du passage à l'acte pour 31% des victimes qui y participent; une meilleure compréhension de la victime pour 78% des auteurs, et la prise de conscience des torts qu'ils ont causés pour 88% d'entre eux (sous l'entête « La justice restaurative, qu'est-ce que c'est? »)

b) Deuxième programme – l'éducation : Plusieurs anciens détenus expliquent qu'une éducation est essentielle à l'intégration à la société. Pour ceux qui, pendant leur jeunesse, ont vécu des difficultés lors de leur éducation, ils découvrent que l'éducation fournie entre les murs de la prison les outillent pour qu'ils puissent vivre « normalement » en société grâce à un emploi – un emploi qu'ils ont eu grâce à une éducation. Ceci contrebalance la honte que les détenus rencontrent en sortant de la prison et leur permet de devenir un membre contribuant à la société.

- « Après une peine d'emprisonnement, le dossier criminel constitue un stigmate permanent pour les personnes concernées, en réduisant significativement leur accès au logement, au marché du travail et au droit de vote. » (« Le système de justice contre les personnes racisées », § 8)

Dans le reportage *Réinsertion : des prisons pas comme des autres* :

- **Sylvie Paré** (enseignante en milieu carcéral) : « Il s'est passé des choses pour qu'ils soient là, mais ça ne nous regarde pas. Ce qui nous regarde c'est qu'ils avancent dans la vie, qu'ils se construisent, qu'ils deviennent citoyens vraiment à part entières et qu'ils ressortent meilleurs. »
- **Narratrice** : « À la prison de Nanterre, sur 1 000 détenus, 140 suivent des programmes de l'éducation nationale, et chaque année, plusieurs d'entre eux obtiennent des diplômes. »

Le texte, « L'école de la deuxième chance en prison », souligne le rôle que peut avoir l'éducation dans la rééducation d'un détenu et dans son intégration à la société. Il va sans dire que cela réduit les récidives, ce qui soulage le système judiciaire et renforce la société dans laquelle les anciens détenus et les victimes vivent.

- Le cas de Yves Lalancette : « Cela fait plus de 20 ans qu'il mène une vie rangée et il a obtenu son pardon il y a 12 ans. Il est retourné à l'école terminer les quelques cours de cinquième secondaire qui lui manquaient; il a fait un DEP, a trouvé un bon employeur et a fondé une famille. Il habite une belle maison en banlieue dont les murs sont couverts de photos de famille et de dessins d'enfants » (§ 10).
- Le cas de Gaston Bourdages : « À 74 ans, il a presque terminé de payer son prêt étudiant. Il est heureux. Et s'il témoigne aujourd'hui de son expérience, c'est pour rendre hommage aux profs qui l'ont motivé et inspiré alors qu'il résidait au pénitencier de Cowansville » (§ 20).

c) Troisième programme – les sports :

Dans le reportage *Réinsertion : des prisons pas comme des autres*, on souligne l'impact de travailler en équipe. Cela permet aux détenus d'apprendre à vivre ensemble et à respecter des règles du jeu. Les liens reliés à la vie en société (vivre ensemble et respecter des lois) ne sont pas difficiles à identifier et à comprendre.

- Benjamin Chanseau : « Faire du sport en prison permet plusieurs choses. Ça permet de lutter contre la désocialisation. Ça permet également de travailler sur le vivre ensemble, de travailler sur le respect à l'égard de son corps. Également du respect des règles. Dans un processus de réinsertion, les personnes seront soumises en tant que citoyens aux règles de la société. Et enfin, ça permet de travailler sur la notion de responsabilisation. Puisque les personnes ne sont plus spectatrices de ce qui se passe, mais occupe une position d'acteur qui dans un processus de réinsertion est extrêmement précieux. »

Pour ce qui est du système carcéral, il est important autant pour les prisons que pour les contribuables, que l'on crée et mette sur pied des programmes pour réduire le nombre de détenus et les frais pour les contribuables. Tout le monde profite de l'intégration des détenus à la société.

- Il est évident qu'une position plus dure fonctionne car le taux de criminalité est à la baisse depuis 10 ans (l'introduction de « Durcissement des peines justifié? »).
- Les statistiques témoignent le fait que le taux de criminalité est à la baisse. (« Prison : les détenus nous coûtent plus cher que jamais ») :
 - o Population carcérale moyenne en 2016-17: 5029 (§ 20)
 - o Population carcérale moyenne en 2017-18: 4845 (§ 20)

- o Il se peut bien que les programmes tels que ceux décrits dans le reportage en est responsable à un certain degré. Ces statistiques sont aussi appuyées des propos de Jean Guin : « les statistiques sur la criminalité nous démontrent que, justement, le taux de criminalité depuis près de 40 ans, est à son plus bas niveau. » (« Durcissement des peines justifié? », § 6)
- Du côté financier, cela coûte aux contribuables 94 535\$ par année pour chaque détenu (« Prison : les détenus nous coûtent plus cher que jamais », § 1). Et alors, selon Pierre Simard, « la victime doit payer deux fois plutôt qu'une, pour un crime qu'elle a elle-même subi. » (« Durcissement des peines justifié? », § 1)

Tâches critiques :

Stimulus écrit : « Durcissement des peines justifié? »

(Cahier de préparation p.39 à 40)

3. Dans l'article « Durcissement des peines justifié? » Pierre Simard dit qu'« une justice basée sur la réparation n'est peut-être pas simple à mettre en œuvre, mais contrairement à un système de peine automatique, elle permet d'aspirer à la “ juste peine ” tout en redonnant aux victimes un peu de ce qu'elles ont perdu. » (§ 4)

AÉV3
ALV3
ALV6
AP5
AP9

Êtes-vous d'accord avec ses propos?

10 points

Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le texte « Durcissement des peines justifié? » et à au moins un autre document du *Cahier de préparation*.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES :

- **Je suis d'accord avec cette prise de position.**

Selon plusieurs, les punitions sont simples. Une telle personne commet un crime et le système judiciaire détermine selon des critères établis quelle est la punition. Souvent cette approche de $a + b = c$ mène à des conséquences dévastatrices pour les contrevenants et leur famille et ignore complètement le bien-être des victimes. Une justice basée sur la réparation vise davantage une punition juste, et ce pour des raisons statistiques, humanistes, économiques.

Textes qui appuient cet élément de réponses :

- « Durcissement des peines justifié? »
 - o le taux de criminalité est à la baisse depuis 10 ans (§ 1). Ce fait est appuyé de Jean Gouin : « Pourquoi vouloir durcir les peines ou en faire un automatisme, alors que les statistiques sur la criminalité nous démontent que, justement, le taux de criminalité depuis près de 40 ans, est à son plus bas niveau? » (§ 6).
 - o mettre des contrevenants ayant un dossier léger derrière des barreaux risque de les désensibiliser envers les valeurs de la société. Mélanie Dugré déclare qu'il est prouvé qu'en envoyant ces adolescents en prison, leurs chances de réhabilitation se trouvent sérieusement compromises alors que derrière les barreaux, ils n'apprendront qu'un peu mieux le métier de criminel (§ 3).
 - o du côté financier, cela coûte aux contribuables 94 535\$ par année pour chaque détenu (« Prison : les détenus nous coûtent plus cher que jamais », § 1) Et alors, « la victime doit payer deux fois plutôt qu'une, pour un crime qu'elle a elle-même subi » (§ 4).

Alors, il faut trouver un système plus équilibré: la justice réparatrice.

- Selon l'article, « Miser davantage sur la justice réparatrice » :
 - o La justice réparatrice « met davantage l'accent sur la réhabilitation des délinquants et sur la réconciliation avec les victimes que sur les sanctions » (§ 3). De plus, l'article précise que le but même de cette justice est de « réparer le tort causé, de favoriser la guérison des victimes, d'obliger les délinquants à assumer la responsabilité de leurs actes et de prévenir les récidives » (§ 3). On comprend de cette vision que cela pourrait aussi bien réussir auprès des détenus adultes que chez des jeunes contrevenants.
 - o La justice réparatrice, comprenant soit de la médiation soit de la compensation, « est plus efficace » et réussit à « réduire les récidives » (§ 4). Alors, elle est plus juste, plus rentable, moins chère et elle reconnaît la place de la victime et responsabilise le contrevenant. Et l'article donne un exemple concret grâce aux expériences de M. Beardy, qui témoigne sa capacité de « reprendre sa vie en main » (§ 12).
 - o On comprend aussi que ses victimes se sentaient aussi entendues : « Elles se sentent ainsi écoutées et sont plus aptes à surmonter leurs peurs et à reprendre le contrôle de leurs vies. » (§ 13).
- Dans l'article, « Le système de justice contre les personnes racisées », on apprend qu'un dossier criminel enlève des possibilités à la personne sortie de la prison de pouvoir trouver des logements ou de trouver un poste (§ 8), ce qui force des ex-détenus à vivre dans des quartiers défavorables à leur intégration à la société. Ces gens ont souvent recours à des drogues à cause de ce stress, ce qui pourrait mener plus vite à la mortalité. De plus, la situation où les parents sont derrière des barreaux crée auprès de leurs enfants des troubles de santé mentale.
- « Je me suis réparée en rencontrant des criminels » :
Bien qu'il s'agisse de la justice restaurative en non pas réparatrice, Catherine Rossi, spécialiste de la justice restaurative au Québec, déclare qu'il est dans l'intérêt de tous que la justice soit de plus en plus réparatrice, et de moins en moins punitive. (§ 12).
En tenant compte de tous ces facteurs, il va sans dire que la réparation est plus juste, même si sa mise en œuvre est complexe.

Je ne suis pas d'accord avec cette prise de position.

Le système judiciaire a comme but « la sécurité des Canadiens respectueux de la loi et celles des victimes » (« Durcissement des peines justifié? », § 5). Afin de protéger tout membre de la société, il faut s'assurer que les rues sont dépourvues de tout élément criminel: « mettons fin aux sentences bonbons pour les criminels violents » et « mettons fin aux libérations conditionnelles non méritées » (« Durcissement des peines justifié? », § 5). Voici la justice : « protéger les familles et tenir les criminels responsables de leurs actes » (« Durcissement des peines justifié? », § 5).

- « Lettre à un ange abandonné » :
Le meurtre insensé d'une petite enfant au Québec provoque le journaliste Mario Dumont à dénoncer sur un ton ironique un système de justice inadéquat parce que trop clément.

(suite à la page 17)

CO1-A-3

A-DV2 : 3

A-DV4 : 2

A-GV5 : 1, 3, 7

A-AÉ2 : 2, 5

10 points

- o « ta société s'est dotée d'un éventail de mécanismes pour s'assurer de protéger les enfants dont la famille connaît des difficultés » (§ 2).
- o « nous t'avons promis qu'au Québec, tu pourrais aller à l'école. L'école est gratuite, la fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à 16 ans. Voilà une double sécurité : nous te donnons les outils pour préparer ton avenir et nous te mettons en contact avec des adultes responsables au quotidien. Si quelque chose ne va pas, ils le verront » (§ 4).
- o « Nous t'avons promis que la police était là pour te protéger contre la violence » (§ 6).
- o « Nous t'avons promis que tu vivrais dans une société où le système de justice contribuait à protéger les enfants. Un premier juge a tranché : les problèmes dans ton foyer précédent étaient si grands qu'il valait mieux que tu ailles vivre avec ton père, dans cette maison qui fut ton donjon. Puis un autre juge a donné l'absolution à ta belle-mère après qu'elle t'eut battue violemment » (§ 7).
- o « Nous t'avons promis que si toutes les choses qui devraient normalement te protéger en arrivaient à te laisser tomber, une soupape de sécurité ultime entrerait en jeu : la DPJ. Une organisation entièrement dévouée à la protection des enfants » (§ 8).
- o « Nous t'avons promis. Nous t'avons laissée tomber » (§ 13).
- « Prison : les détenues nous coûtent plus cher que jamais ».
 - o Certains diraient que « les détenus nous coûtent plus cher que jamais ». Bien que cela coûte aux contribuables 94 535\$ par année pour chaque détenu « Prison: les détenus nous coûtent plus cher que jamais » (§ 2), le gouvernement a toujours la responsabilité d'assurer la sécurité pour la population canadienne. Et, même si cela coûte de plus en plus cher, il est évident qu'une position plus dure fonctionne car le taux de criminalité est à la baisse depuis 10 ans (Durcissement des peines justifié? § 2).
 - o Les statistiques témoignent de ce fait (§ 20) :
 - Population carcérale moyenne en 2016-17: 5029
 - Population carcérale moyenne en 2017-18: 4845
- « Durcissement des peines justifié? »,
 - o Ce fait est appuyé de Jean Gouin « ...les statistiques sur la criminalité nous démontrent que, justement, le taux de criminalité depuis près de 40 ans, est à son plus bas niveau » (§ 6).
 - o Pierre Simard suggère qu'«un système de peine automatique » n'est pas une « juste peine » (§ 14), ce qui est complètement faux. On voit que les prisons sont équipées de toutes sortes de programmes dans le but d'aider les détenus à retrouver leur place dans la société une fois qu'ils ont payé leur dette à la société. Alors, on n'a pas besoin de considérer les conséquences d'une libération prématurée qui pourrait mettre le public en danger. Les détenus ont amplement d'occasion de démontrer derrière des barreaux qu'ils sont prêts à se responsabiliser de leurs crimes.

- « L'école de la deuxième chance en prison » :
 - o Le cas de Yves Lalancette: « Cela fait plus de 20 ans qu'il mène une vie rangée et il a obtenu son pardon il y a 12 ans. Il est retourné à l'école terminer les quelques cours de cinquième secondaire qui lui manquaient; il a fait un DEP, a trouvé un bon employé et a fondé une famille. Il habite une belle maison en banlieue dont les murs sont couverts de photos de famille et de dessins d'enfants. » (§ 10).
 - o Le cas de Gaston Bourdages : À 74 ans, il a presque terminé de payer son prêt étudiant. Il est heureux. Et s'il témoigne aujourd'hui de son expérience, c'est pour rendre hommage aux profs qui l'ont motivé et inspiré alors qu'il résidait au pénitencier de Cowansville. » (§ 20).
- Le document audiovisuel, *Réinsertion : des prisons pas comme des autres*, appuie le fait que les détenus peuvent à la fois compléter leurs peines, se responsabiliser de leurs actes et viser une intégration à la société sans avoir recours à la justice réparatrice.
- annie

a) Premier programme – le respect :

- Achren Verdian : « La direction maintient le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan dans les Landes où un nouveau mode de détention a été expérimenté et porte déjà ses fruits. Dans cette prison, les détenus ont la clé de leur cellule et sont responsabilisés à travers des activités, un immense soulagement à la fois pour les prisonniers et pour les surveillants ».
- Narratrice : « Au module respect, plus de liberté mais en échange beaucoup plus d'obligations. Levé 7 h du matin, lit au carré, cellule impeccable. Beaucoup plus de fouilles et chaque détenu doit effectuer 25 heures d'activités par semaine. »

b) Deuxième programme – l'éducation :

- Sylvie Paré (enseignante en milieu carcéral) : « Il s'est passé des choses pour qu'ils soient là, mais ça ne nous regarde pas. Ce qui nous regarde c'est qu'ils avancent dans la vie, qu'ils se construisent, qu'ils deviennent citoyens vraiment à part entières et qu'ils ressortent meilleurs. »
- Narratrice : « À la prison de Nanterre, sur 1 000 détenus, 140 suivent des programmes de l'éducation nationale, et chaque année, plusieurs d'entre eux obtiennent des diplômes. »

c) Troisième programme – les sports :

- Benjamin Chanseume : « Faire du sport en prison permet plusieurs choses. Ça permet de lutter contre la désocialisation. Ça permet également de travailler sur le vivre ensemble, de travailler sur le respect à l'égard de son corps. Également du respect des règles. Dans un processus de réinsertion, les personnes seront soumises en tant que citoyens aux règles de la société. Et enfin, ça permet de travailler sur la notion de responsabilisation. Puisque les personnes ne sont plus spectatrices de ce qui se passe, mais occupe une position d'acteur qui dans un processus de réinsertion est extrêmement précieux. »

Stimulus écrit : « La vengeance du pardon »

(p. 17 à 24 du *Cahier de préparation*)

4. L'extrait du roman présente un cas judiciaire où Sam est incarcéré pour meurtre. Il reçoit des visites d'Élise, la mère d'une de ses victimes. Selon les circonstances du crime et le rapport entre criminel et victime, auraient-ils pu profiter tous les deux d'une autre forme de justice?

Justifiez votre réponse en vous référant à ce texte et à au moins un autre document du *Cahier de préparation*.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES :

Oui, Sam et Élise auraient pu profiter de la justice restaurative/réparatrice.

La justice restaurative est un processus thérapeutique où victimes et auteurs de crimes peuvent réparer ce qui a été détruit lors du crime. Elle vise la réconciliation entre victime et auteur du crime. En communiquant entre eux, les deux individus peuvent mieux comprendre la perspective de l'autre.

Dans l'extrait du roman, n'importe quelle de ces deux options seraient acceptables. Élise aurait pu prendre ces occasions pour partager son chagrin et sa colère et de sortir de la peine constante née du meurtre de sa fille. À travers un tel partage, elle aurait pu éventuellement pardonner à Sam et recommencer à vivre. Sam aurait eu des occasions à apprendre et à comprendre la douleur que son crime a infligée sur Élise, tout en acceptant la responsabilité de ce qu'il a fait. À travers l'acceptation de cette responsabilité, il aurait développé de l'empathie, du remords et un désir de réparer le dommage qu'il a fait. Par conséquent, il aurait pu guérir et se repentir de son crime.

Textes qui appuient cet élément de réponse :

- « La vengeance du pardon » :
 - o « Depuis 5 ans, elle baignait dans une piscine d'insensibilité et n'éprouvait plus d'élan envers quiconque » (lignes 74-75).
 - o « Prise d'un hoquet, elle n'acheva pas sa phrase. Jamais elle ne parvenait à nommer ce qu'elle avait perdu... Le nommer, c'était l'accepter » (lignes 87-89).
 - o « Quant à lâcher la vérité... Impossible! » (lignes 147-148).
 - o « Personne n'avait compris son attitude. Ni avant, ni pendant, ni après son procès » (lignes 169-170).
 - o « En apparence bien élevé, sociable, cohérent, il avait avoué ses quinze assassinats sans fournir un mot d'explication ni éprouver l'ombre d'un remords » (lignes 170-172).
 - o « Quels sentiments habitaient cette carcasse aux épaules charnues ... (lignes 219-220.)
 - o « Moi, on me connaît d'abord comme un serial killer. Ça attire le respect » (lignes 237-238).
 - o « Il semblait content de son insolence et, pendant quelques secondes, sourit, béat, puis il aperçut le regard d'Élise, se renfrogna, ferma les paupières » (lignes 242-244).
 - o « La traductrice peut-elle m'expliquer ce qu'elle fout là? Je n'ai pas à me justifier. Je viens te voir » (ligne 270).
 - o « Il n'y a aucune raison que tu rendes visite à l'assassin de ta fille! » (lignes 286-287.)
- « Je me suis réparée en rencontrant des criminels » :
 - o « ... [P]ersonne ne comprenait, même pas moi : j'avais « seulement » fait une grosse chute... J'étais incapable de recommencer à travailler » (§ 1).
 - o « ... [J]'avais perdu quelque chose d'essentiel : la joie, la confiance, l'envie » (§ 2).
 - o « Pour la première fois j'ai pu raconter, à eux, ce que je n'avais pu raconter à personne » (§ 3).
 - o « Nous avons réalisé que nous avons tous besoin de parler à celui qui a si profondément et irrémédiablement bouleversé notre vie » (§ 3).
 - o « Je crois que ce qui nous ébranlait le plus, c'était de comprendre à quel point ces « monstres » n'en sont pas. À quel point ils sont humains. Comme nous » (§ 4).
 - o « Enfin. J'ai pu dire mon angoisse, les sept ans dos au mur et la mort dans mon corps qui était resté au parloir... » (§ 6).
 - o « J'ai senti que c'était fini : je n'avais plus peur » (§ 6).

- Encadré dans le texte « Je me suis réparée en rencontrant des criminels », « La justice restaurative, qu'est-ce que c'est? » :
 - « ... [C]ertaines tribus [...] rendent justice dans l'objectif de réparer, et surtout de pouvoir continuer à avancer, notamment en ritualisant la rencontre des auteurs de crimes et de victimes » (§ 1).
 - « L'objectif [de la justice restaurative] : offrir aux personnes impactées par des actes criminels graves la possibilité de “ prendre une part active dans la mise en œuvre des solutions susceptibles de leur permettre de reprendre le cours de leur vie le plus apaisé possible ” » (§ 1).
 - « ... [C]es rencontres favorisent la compréhension du passage à l'acte pour 31 % des victimes qui y participent : une meilleure compréhension de la victime pour 78 % des auteurs, et la prise de conscience des torts qu'ils ont causés pour 88 % d'entre eux » (§ 3).

- Encadré dans le texte « Je me suis réparée en rencontrant des criminels », « Ce processus de rendre le dernier mot aux victimes » :
 - « Dans un conflit ou un drame, la victime n'a jamais le dernier mot [...] et ne peut jamais dire à l'auteur de cet acte à quel point ce qu'il lui a fait subir est injuste et a bouleversé sa vie » (§ 12).
 - « La justice restaurative, c'est avant tout la proposition de réparer, réellement ou symboliquement, ce qu'elle a subi » (§ 12).
 - « Elle peut enfin avoir la possibilité de dire à l'autre : « Si tu ne peux rien me donner, mesure ce que tu m'as fait, reconnais-le et regrette-le sincèrement » (§ 12).
 - « ... [C]e processus a des bénéfices secondaires non négligeables : souvent il répare aussi l'auteur, qui peut sortir de sa propre posture de victime pour assumer pleinement ses actes et leurs conséquences » (§ 12).
 - « Ce double mouvement marche aussi bien pour les petits délits que pour les crimes très graves... » (§ 12).
 - « Permettre à la victime de dire à quel point elle hait ce qui lui est arrivée et celui ou celle par qui c'est arrivé, et lui redonner le dernier mot, c'est lui offrir l'occasion de récupérer son « honneur ». On rétablit un équilibre et on rend sa place à la loi » (§ 12).

- « Miser davantage sur la justice réparatrice » :
 - « La justice réparatrice met davantage l'accent sur la réhabilitation des délinquants et sur la réconciliation que sur les sanctions » (§ 3).
 - « Le but est de réparer le tort causé, de favoriser la guérison des victimes, d'obliger les délinquants à assumer la responsabilité de leurs actes et de prévenir les récidives » (§ 3).
 - « Il s'agit d'un processus volontaire tant pour la victime que pour le délinquant [...] [qui] doit reconnaître ou accepter la responsabilité de ses actes pour avoir accès au programme » (§4).
 - « La recherche montre que la justice réparatrice est plus efficace et rentable que le système de justice traditionnel, en plus de réduire les récidives » (§ 5).
 - « “ C'est beaucoup plus qu'un moyen de rendre justice, c'est une autre façon de comprendre ce qui est nécessaire pour rendre justice ” » (§ 8).

- o « ... [L]a justice réparatrice est plus conforme aux modèles de justice autochtone traditionnels, qui mettent l'accent sur la guérison des causes fondamentales et sur le rétablissement de l'harmonie, permettant ainsi au délinquant d'apprendre de ses erreurs et de faire amende honorable pour son comportement » (§ 9).
- o « “ Les pratiques de justice réparatrice ont changé ma vie [...] Je ne voulais plus continuer de retourner en prison et je ne voulais plus faire de victimes. Je voulais changer ” » (§ 13).
- o « ... [L]es victimes peuvent exprimer leurs souffrances directement aux délinquants ... » (§ 16). « Elles se sentent ainsi écoutées et sont plus aptes à surmonter leurs peurs et à reprendre le contrôle de leurs vies » (§ 16).

Non, ni Élise ni Sam n'auraient pu profiter d'une autre justice que l'emprisonnement de Sam.

Sam a commis plusieurs viols-meurtres, des crimes haineux qui ont eu des effets graves sur les proches de ses victimes, Élise en particulier. Selon le système judiciaire, l'emprisonnement est la seule option pour ces criminels. De plus, en considérant la gravité du crime commis – Sam a violé et assassiné la fille d'Élise – c'est à se demander comment quelqu'un pourrait / voudrait faire face à une telle personne dans le but de la réconciliation. Il n'y a aucun moyen où il pourrait réparer son tort envers elle, sauf d'être emprisonné à perpétuité. Finalement, Sam semble être fier de ses meurtres et ne démontre aucune empathie envers autrui, donc on peut supposer qu'il n'a aucun remords et pourrait récidiver s'il n'était pas en prison.

Textes qui appuient cet élément de réponse :

- La vengeance du pardon
 - o « Prise d'un hoquet, elle n'acheva pas sa phrase. Jamais elle ne parvenait à nommer ce qu'elle avait perdu... Le nommer, c'était l'accepter » (lignes 87-89).
 - o « Pire, le nommer revenait à s'en infliger la violence une seconde fois » (lignes 89-90).
 - o « Comme le bâtiment n'accueillait que de lourdes peines – trente ans ou la perpétuité – , ils hébergeaient les maîtres de l'horreur au procès retentissants : tueurs en série, criminels sexuels, terroristes notoires » (lignes 151-154).
 - o « Sam Louis avant tant multiplié le nombre de ses victimes qu'il avait défrayé la chronique et que chacun le connaissait » (lignes 165-166).
 - o « Là, l'enveloppe abritait un pervers, l'assassin-voleur de quinze femmes » (lignes 224-225).
 - o « Moi, on me connaît d'abord comme un serial killer. Ça attire le respect » (lignes 237-238).
 - o « Celui qui évoquait comme des objets les femmes qu'il avait violées et assassinées – la première, la deuxième..., la quinzième leur refusant l'humanité d'un prénom! » (lignes 299-302).« Lui, le tortionnaire dépourvu d'empathie envers ses victimes ou leur famille » (lignes 300-305).
 - o « Lui, le bourreau qui n'éprouvait pas de sympathie pour lui-même : “ Si vous me sortez de prison, je recommencerai ” » (lignes 303-308).

- « Qu'est-ce qu'une punition juste? »
 - o « Aujourd'hui, dans nos sociétés démocratiques, la privation de liberté semble s'être imposée comme la forme de punition la plus juste » (§ 4).
 - o « Une punition qui serait agréable ne serait pas vraiment vécue comme une punition. » (§ 5).
- « Abolissons les peines minimales obligatoires pour meurtre (faibles liens) »
 - o « ... [T]ous les adultes reconnus coupables de meurtre dans notre pays reçoivent une peine d'emprisonnement à vie assortie d'une période minimale d'inadmissibilité à la libération conditionnelle de 25 ans pour un meurtre au premier degré et de 10 à 25 ans pour tous les autres types de meurtres » (§ 3).
 - o « Dans notre système judiciaire, une personne reconnue coupable de meurtre doit faire l'objet d'une surveillance correctionnelle pendant toute sa vie... » (§ 7).

Tableau pour transposer la note sur 50 points

Résultat de l'élève sur 20	Résultat de l'élève sur 50
20	50,0
19	47,5
18	45,0
17	42,5
16	40,0
15	37,5
14	35,0
13	32,5
12	30,0
11	27,5
10	25,0
9	22,5
8	20,0
7	17,5
6	15,0
5	12,5
4	10,0
3	7,5
2	5,0
1	2,5
0	0,0